



ASSISTANT FAMILIAL,
PLUS QU'UNE VOCATION

UN MÉTIER

LE DÉPARTEMENT RECRUTE
300 ASSISTANTS FAMILIAUX

PLUS D'INFORMATIONS SUR
DEPARTEMENT13.FR   

ASSISTANT FAMILIAL, POURQUOI PAS VOUS ?

Plus qu'une vocation, un métier : devenir assistant familial, c'est ouvrir votre foyer à un enfant qui n'est pas le vôtre et l'accompagner au quotidien dans sa stabilité.

COMMENT DEVENIR ASSISTANT FAMILIAL ?

Par l'obtention d'un agrément délivré par le Département après évaluation de votre candidature.

Une fois Agréé(e), vous êtes recruté(e) par le Département en CDI comme agent non titulaire de la Fonction publique.

QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

- > Une formation initiale de 300 heures financée par le Département aboutissant à un diplôme d'État.
- > L'accès à une offre de formation continue.
- > Six référents professionnels dédiés à l'accompagnement des familles d'accueil.
- > Des référents administratifs individuels.
- > Des équipes pluridisciplinaires pour le suivi des enfants.

QUELLE RÉMUNÉRATION ?

Dans le département, les assistants familiaux perçoivent entre 1 500 et plus de 3 000 euros bruts par mois (hors indemnités) en fonction du nombre d'enfants accueillis et bénéficient d'un régime fiscal avantageux avec environ 25% des revenus déclarés imposables.

LE DÉPARTEMENT RECRUTE 300 ASSISTANTS FAMILIAUX
RÉUNION D'INFORMATIONS LE 16 NOVEMBRE À 18H00
4 QUAI D'ARENCE - 13002 MARSEILLE